

Sujet : [INTERNET] parc éolien de Saint Fiel

De : p.chartron@23.sideral.fr

Date : 24/11/2020 16:52

Pour : pref-enquetepublique-eoliensaintfiel@creuse.gouv.fr

A la page 28 du 4RNT ,au chapitre **8.3Synthèse des mesures en faveur du paysage** ,j'ai lu la phrase suivante (copier-coller):

"La prise en compte du paysage ne s'entend pas seulement comme une préparation des talus à accueillir des plantes, ou à simuler des reliefs naturels, mais bien au-delà, comme le modelage des abords en entités formelles et signifiantes parce que "sensées", pouvant s'insérer, sans rupture de continuité, au sein d'une « mise en scène » des aménagements éoliens dans leur contexte naturel et culturel".

suivi de page 29 :

"Ainsi, aucune mesure particulière n'est prévue en faveur du paysage, les éoliennes s'intégrant plutôt bien dans le paysage existant....."

Si quelqu'un a compris la phrase qui amène à la conclusion que *"les éoliennes s'intègrent plutôt bien dans le paysage"* ,je suis preneur de l'explication.

Je n'ai pas eu beaucoup de temps à consacrer à la lecture de l'étude d'impact ,mais en lisant cette phrase ,je doute du sérieux de l'étude.

Je pense qu'en argumentant de la sorte ,en employant des tournures aussi alambiquées ,le promoteur se moque des lecteurs et des habitants de Saint Fiel.

J'espère que nos enquêteurs et nos décideurs donneront une suite défavorable à une telle étude

Pierre Chartron